



VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration
SPORTS - LOISIRS

DECISION DU MAIRE

Tarifs 2024 - Tickets Sports Culture Nature

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 fixant les tarifs des services publics municipaux,

DECIDE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2024, de fixer les tarifs à la demi-journée des opération tickets sports culture nature durant l'année 2024 comme suit :

QUOTIENT	TARIF DEMI-JOURNÉE
EXTERIEUR	11,95 €
A3	10,86 €
A2	de 9,92 € à 10,86 €
A1	de 7,26 € à 9,92 €
TARIF INCLUSIF	7,26 €
B	de 5,76 € à 7,25 €
C	de 4,59 € à 5,75 €
D	de 3,20 € à 4,58 €
E	de 2,07 € à 3,00 €
F / G / H	2,00 €

Fait à Vannes, le 19 décembre 2023,

Le Maire et par délégation,
Le Maire Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE